



Commune de TAPONAS (Rhône)

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 11 du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 07 octobre deux mil vingt et un.

PRÉSENTS : ANDREANI Sébastien, BROSSÉ Éric, CHERVIER Philippe, CIMETIERE Gérard, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, GANDREY Sylviane, GIGAN Korally, LACOMBE Laure, MICHEAU Laurent

EXCUSÉ(S) : CURIEL-GARCIA Cédric (pouvoir à DUVAL Sylvie) et LARANJEIRA Christiane (pouvoir à BROSSÉ Éric)

ABSENT(S) : FOURMONT Fabrice

MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame LACOMBE Laure est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel FAYARD, Maire, soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2021, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATION 2021- 64 DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ASSOCIATION UICOL.

L'UICOL : (union inter cantonale des œuvres laïques des cantons de Belleville et Gleizé),

L'association distribue depuis 30 ans tous les excédents des manifestations qu'elle organise aux écoles du canton pour des sorties pédagogiques, classes vertes, classes de neige, achat matériel. L'UICOL ne dispose d'aucune autre ressource pour son secrétariat et sollicite une subvention afin de lui permettre de faire fonctionner ce secrétariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

- **ATTRIBUE** la somme de 50 € (cinquante euros) à l'UICOL.
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget principal de la commune.

3. DÉLIBÉRATION 2021-65 DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ASSOCIATION INTERCLASSE

L'INTERCLASSE GÉNÉRALE pour la promotion de la fête des Conscrit 2022. La demande est faite conjointement aux communes de Taponas, Belleville, et Saint -Jean d'Ardières.

Il est proposé que la répartition se fasse au prorata de la population. Un devis a été transmis d'un montant de 1428 € TTC pour 7300 dépliantes.



Compte tenu des critères de répartition, la participation financière de Taponas au titre des conscrits 2022 représente 100 € pour 400 dépliant. La distribution est réalisée, chaque année, par les employés communaux de Taponas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention au profit de l'association Interclasse des conscrits de 100 € (cent euros).
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget principal de la commune.

4. DÉLIBÉRATION 2021-66 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FOURRIÈRE 2022 ET 2023 AVEC LA SPA (SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a recours aux services de la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour l'enlèvement des animaux trouvés errant sur la voie publique (refuge de Brignais). Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est signée chaque année. La SPA propose à la Commune de Taponas de signer une nouvelle convention pour une période de 2 ans (2022-2023)

M. le Maire précise que la SPA propose 2 options de convention :

OPTION 1

Convention de fourrière sans transport accueils de chiens et de 15 chats domestiques, pas de prise en charge d'animaux morts au tarifs de 0.60 € par an et par le nombre d'habitant 966 (selon le dernier décompte) soit un montant total de **579.60 € par année**

OPTION 2

Convention de fourrière avec transport incluant la capture et le transport de l'animal – chiens et chats vivants ou morts au tarifs de 0.80 € par an et par le nombre d'habitant 992 (selon le dernier décompte) soit un montant total de **772.80 € par année**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE L'OPTION 2** pour un montant annuel de 772.80 €, (sept cent soixante-douze euros et 80 cts)
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention pour une période de 2 ans et tous documents y afférents,
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget principal de la commune à l'article 6228.

5. DÉLIBÉRATION 2021-67 SALLE DES FÊTES - ACQUISITION DU FOURNEAU

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce point avait été abordé lors du Conseil Municipal du 12 Juillet 2021 : La collectivité a souhaité mettre un terme au contrat du fournisseur de la citerne gaz. Suite au changement d'énergie désormais électrique, des devis supplémentaires ont été sollicités afin de remplacer l'ancien équipement.

Le devis retenu est le suivant :

Entreprise	Équipement	Prix HT	Prix TTC
CUNY	fourneau	3 443.84 €	4 132.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de l'entreprise CUNY, pour un montant de 3 443.84€ HT (trois mille quatre cent quarante-trois euros et 84 cts)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget principal de la commune.

6. DÉLIBÉRATION 2021-68 SALLE DES FÊTES - ACQUISITION DE LA CHAUDIÈRE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce point avait été abordé lors du Conseil Municipal du 12 Juillet 2021 : La collectivité a souhaité mettre un terme au contrat du fournisseur de la citerne gaz. Suite au changement d'énergie désormais électrique, des devis supplémentaires ont été sollicités afin de remplacer les anciens équipements.

Le devis retenu est le suivant :

Entreprises	Équipements	Prix HT	Prix TTC
CG-ENERGIE	chaudière	5 060.92 €	6 073.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de l'entreprise CG-ENERGIE, pour un montant de 5 060.92€ HT (cinq mille soixante euros et 92 cts)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget principal de la commune.

7. DÉLIBÉRATION 2021 - 69 ADHÉSION AUX MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSÉES PAR LE CDG69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE

Mme Sylvie DUVAL, 1^{ère} adjointe, rappelle que le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle¹,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale¹,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes²,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

¹ Ouverte aux communes et EP de + 50 agents (tarification à l'acte / dossier pour les autres)

² Réservée aux collectivités affiliées

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le cdg69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La commune de Taponas bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive
- Mission d'inspection hygiène et sécurité
- Conseil en droit des collectivités

Il est proposé de poursuivre ces missions. La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le cdg69 qui deviendront caduques.

Il est proposé au conseil municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le CGCT,

Considérant que le CDG69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion à la convention unique du cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le CDG69 et relatives aux missions visées.
- **CHOISIR** d'adhérer aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	80€/ par agent
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Inclus dans la cotisation CDG69
Conseil en droit des collectivités	0.90 €/par habitant

- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer la convention unique ainsi que ses annexes.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

8. DÉLIBÉRATION 2021-70 SMEVA RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS) - 2020

Le Maire informe les élus avoir reçu en mairie le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau public. Il est établi à partir des données fournies par la société délégataire, SUEZ Eau France.

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes de ce rapport et fait savoir qu'il est consultable en mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le RPQS du SMEVA 2020 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

9. DÉLIBÉRATION 2021-71 FIXATION DU PRIX DU VENTE DES LOTS – LOTISSEMENT LES LÔNES

M. le Maire rappelle le projet de création du lotissement communal « les Lômes » situé rue du Parc. Monsieur le Maire expose que les travaux de viabilisation ont débuté. Il convient dès lors de déterminer le prix de vente de chaque parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le prix selon les modalités suivantes :

N° de lot	Superficie total	Prix TTC
Lot n°1	630 m ²	117 900 €
Lot n°2	485 m ²	121 250 €
Lot n°3	505 m ²	126 250 €
Lot n°4	427 m ²	106 750 €
Lot n°5	420 m ²	105 000 €
Lot n°6	600 m ²	121 650 €
Lot n°7	900 m ²	137 850 €
Lot n°8	680 m ²	126 050 €
Lot n°9	661 m ²	128 950 €

Les surfaces définitives seront fixées après le bornage de chaque lot.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

- **FIXE** le prix des parcelles comme susvisés ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la vente des lots dès lors qu'ils seront viabilisés et à signer les actes notariés en conséquence

10. DÉLIBÉRATION 2021-72 VOIRIE – RUE DES VERGERS - QUILLES DE PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réfection de la rue des Vergers. Un espace piétonnier a été matérialisé tout au long de la voirie. M. le Maire propose au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter des quilles de protection, seulement elles pourraient être endommagées par les automobilistes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 voix contre :

- **DÉCIDE** de ne pas ajouter de quilles de protection au motif qu'elles pourraient être endommagées par les automobilistes.

QUESTIONS DIVERSES

- **TAXI SUR LA COMMUNE** : renouvellement de la position sur liste d'attente de Fabrice BOULINVAL – 69250 FLEURIEUX SUR SAONE
- **AG UICOL** : 14.10.2021 à la salle des fêtes de Taponas à 20h30 – Fête UICOL : 12.06.2022 ; le Sou offre le pot de l'amitié ;
- **DIA** : cession d'un terrain d'une parcelle de 2.84 ha en zone agricole en grande partie en eau à destination de la CCSB ; pas de préemption
- **QUESTION DESHERBAGE DE CERTAINS TROTTOIRS** : problème récurrent surtout cette année, mais un employé communal en arrêt depuis plusieurs semaines et beaucoup de travail de manière générale en espaces verts
- **PROBLÈME DES ÉTOURNEAUX SUR LA PLACE** : tous les platanes seront ébranchés dans les prochains jours : fientes sur les jeux et les bancs + odeurs nauséabondes
- **ÉCOLE** : point classe informatique ; trousseau de clefs perdu : demande de doubles ; stage de remise à niveau pour 10 élèves pendant la première semaine des vacances scolaires de Toussaint ; nouvelles demandes d'aménagements dans la cour ; problèmes de manivelles qui bloquent pour ouverture des rideaux ; formation extincteurs effectuées pour tout le personnel présent dans l'école (agents ATSEM et enseignantes) ; cross au city stade le 15/10/2021 en fin de journée
- **REPRISE DES ACTIVITÉS DE AMIS DE TAPONAS** : les mardis après-midi afin d'éviter, vu les conditions sanitaires et les protocoles de Tapajou et des ERP, de mélanger les groupes ; ceci pourrait reprendre les mercredis dès que possible, à la fin de l'épidémie
- **COMPTE-RENDU RÉUNION FINANCES** : point rapide, une autre est à refaire
- **CCAS** : le repas des aînés : samedi 11/12/2021 ; réunion à venir
- **SALLE DES FETES** : isolation : travaux à valider en fonction du temps nécessaire aux travaux (fermeture provisoire ou ½ salle ?) ;
- **CONTRÔLE DES PONTS** : levée de Champrotat : rien à prévoir ; la Passerelle, construite en 1892, a été notifiée pour plusieurs soucis : rivets manquants, garde-corps manquant ou endommagé, main courante à reprendre ; les racines poussant à l'intérieur ont d'ores et déjà été enlevées ; sécurisation par rubalise en attendant ; devis à venir restauration et peinture
- **CÉRÉMONIE DU 11/11/2021** : boitage à prévoir
- **ÉCLAIRAGE PUBLIC** : un dysfonctionnement a été constaté au rond-point de Taponas. Le prestataire devrait intervenir dans les prochains jours
- **RÉUNION PUBLIQUE** pour la Route des Mésanges : 15/10 à 19h00 : organisation

- ARBRE DE NOËL DU SECOURS POPULAIRE : 18/12/2021 après-midi avec participation de l'école pour une chorale
- QUADS DANS LE TERRAIN DE FOOT LE 9/10/2021 traces autour du terrain, mais pas de dégâts particuliers
- TOUJOURS DES PROBLÈMES DE FREQUENTATION ANORMALE SUR LE PARKING DE LA SALLE DES FÊTES en début de soirée et soirée

La séance du conseil municipal est levée à 23h56

Daniel FAYARD, Maire

